Association des centres de loisirs éducatifs pour l'enfance et l'adolescence

ACLEEA

Présente

VACANCES d'été 2010

Centre de loisirs à la journée 3/12 ans

Mini-camps & colonies A partir de 6 ans

Rythme N'Jeune 11/17 ans

Séjour en Croatie 13/17 ans

Les Kids

3-12 ans

Le centre de loisirs à la journée

Au centre de loisirs, on ne part pas en séjour mais on s'éclate quand même !

Il permet aux enfants épanouissement, détente et sécurité, pour une journée ou toutes les vacances.
Un thème est proposé chaque semaine, à partir duquel des activités sportives, artistiques et culturelles sont proposées, ainsi que des sorties.

Des groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants, et chacun peut ainsi profiter d'activités et d'espaces adaptés à ses goûts et ses besoins, sans oublier le jardin, grand lieu de regroupement où tous se retrouveront pour des activités sportives, des grands jeux, ou pour faire la fête !

Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés, qui proposent des activités et organisent la vie quotidienne dans le cadre du projet éducatif de l'association.

Agence de voyages

6-10 ans

Mini-camps - juillet août

Les mini-camps, d'une durée de 5 jours et 4 nuits, proposent aux enfants une occasion privilégiée de partir en vacances avec leurs amis hors du domicile familial.

Dans un cadre éducatif de qualité, ils vont pouvoir échanger, apprendre, découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités.

Le groupe d'enfants participe aussi à toutes les tâches de la vie quotidienne, et est sollicité pour l'organisation de certains évènements (organisation d'un anniversaire, d'une veillée…), favorisant ainsi une progression de l'autonomie.

Cette année, tous ces séjours sont basés en Vendée, au camping municipal de Notre Dame de Monts. Dans un cadre exceptionnel entre plages, dunes, forêts et marais, de nombreuses activités sont proposées, aussi bien sportives, de découverte ou de détente. Le camping étant situé tout près de la plage, la baignade sera bien sûr au rendez-vous chaque jour.

L'agence de voyage propose **16 places par semaine pour les enfants de 6 ans (ayant déjà effectué leur CP) jusqu'à 10 ans.**
L'équipe d'animateurs se compose d'un directeur, 2 animateurs (dont un surveillant de baignade), et d'un cuisinier.
Hébergement sous tentes, sous l'œil attentif de l'équipe d'animation !

Les 5 boules de cristal
du 5 au 9 juillet

Un mystère est à résoudre, et une boule de cristal contenant un indice à découvrir chaque jour.
Peut-être la dernière boule contiendra-t-elle l'emplacement d'un trésor ?
Il faudra faire preuve d'observation et d'esprit d'équipe, mais aussi avoir le pied marin, car l'une des boules sera peut-être cachée sur un optimist !

- ★ 2 séances d'optimist dans la semaine
- ★ Enigmes en tous genres
- ★ Plage et baignade
- ★ Veillées jeux de mystère
- ★ Veillées à organiser par les enfants

Graine d'artistes
du 12 au 16 juillet

C'est le moment de montrer au monde tes talents cachés ! Différentes activités artistiques seront proposées, à toi de les tester pour créer un musée. La semaine suivante, ce musée sera à visiter en ligne sur le site de l'Acleea.
Moments sportifs avec la découverte du poney.

- ★ 2 séances poney
  activité autour du poney, attelage et ballade
- ★ Activités artistiques
- ★ Plage et baignade
- ★ Veillées proposées par l'équipe
- ★ Veillées à organiser par les enfants

Retour vers le futur
du 19 au 23 juillet

Avec Marty, retrouve-toi au cœur d'une aventure dans le temps. Le matin, chacun pourra découvrir à quelle époque il se réveille, et explorer celle-ci grâce à des activités créatives, sportives, ludiques.

- ★ Tir à l'arc
- ★ Roller
- ★ Activités créatives
- ★ Plage et baignade
- ★ Veillées proposées par l'équipe
- ★ Veillées à organiser par les enfants

Tom Sawyer
du 26 au 30 juillet

C'est l'été, il fait beau, les dunes et la forêt nous entourent, bonnes raisons pour en profiter…
Des activités autour de la nature seront au programme toute la semaine, et même, pour les plus habiles, la construction d'une cabane.

- ★ Parcours « arbres aventure »
- ★ Journée Atlantic toboggan
- ★ Activités nature
- ★ Plage et baignade
- ★ Veillées proposées par l'équipe
- ★ Veillées à organiser par les enfants

Aide Doc à renvoyer Marty à la bonne année

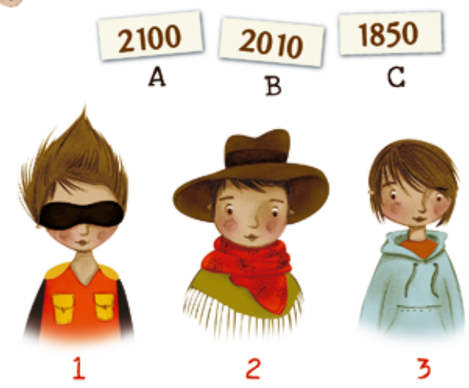

Réponse : 1-A / 2-C / 3-B

Ecolo Camp
du 9 au 13 août

Tu aimes la nature, tu as l'âme d'un écolo ? Ce camp est fait pour toi !
Toute la semaine, circulation à vélo et activités de sensibilisation à l'écologie. Découverte de l'environnement au programme, mais aussi activités sportives.

- ★ Pêche à pied
- ★ Atelier Terre
- ★ Atelier « le marais comment ça marche ? »
- ★ Journée à la ferme - pour les 6/8 ans
- ★ Tchouk ball et accro ball - pour les 9/10 ans
- ★ Plage et baignade
- ★ Veillées proposées par l'équipe
- ★ Veillées à organiser par les enfants

Les fabuleuses découvertes du professeur Albert
du 16 au 20 août

Le professeur Albert te propose de découvrir ses meilleures expériences scientifiques. Du canon à air à l'œuf sauteur, de l'eau volatilisée au citron électrique, apprend les meilleurs tours et expériences qui te permettront de proposer des démonstrations lors du grand spectacle du jeudi soir.

- ★ Ateliers scientifiques
- ★ Roller
- ★ Parcours « Arbres aventure »
- ★ Sports de plage
- ★ Plage et baignade
- ★ Veillées proposées par l'équipe
- ★ Veillées à organiser par les enfants

Nouveau
Remobilisation scolaire

Neurones academy
du 23 au 27 août

Tu as peur que ton cerveau soit affaibli par le trop plein de soleil et de jeux vidéo ?
Tu crains de ne pouvoir supporter la rentrée scolaire, et tu as peur d'avoir tout oublié ?
Réviser tout en s'amusant est le but de ce dernier camp de l'été. Pour revoir les bases indispensables de l'année précédente tout en profitant des derniers jours de liberté et de loisirs.

Qu'est ce qui fait 3 mètres, qui a 4 mâchoires et 25 paires d'antennes?

Réponse : Je ne sais pas mais cours !

Juniors aventures

8-12 ans

Les séjours 12 jours sont l'occasion rêvée pour partir avec des copains, mais peut-être aussi pour en rencontrer de nouveaux.

Ils permettent de sortir du quotidien, de découvrir de nouveaux horizons et de pratiquer diverses activités que l'on ne trouve pas dans notre région.

Temps de plaisir et de détente avant tout, ils permettent aussi l'apprentissage de la vie en société et favorisent la prise de responsabilités.

Chacune de ces aventures peut embarquer 20 enfants de 8 à 12 ans. Elles sont encadrées par un directeur et 2 animateurs diplômés, et les activités spécifiques par des moniteurs diplômés d'état dans leur spécialité.

L'hébergement est organisé sous tentes, et le trajet effectué en train.

Pyrénées Raid
du 5 au 16 juillet

L'aventure débute le 5 Juillet au matin. Départ pour St-Lary, dans la vallée d'Aure, au cœur des Hautes-Pyrénées. Après l'arrivée au camping de St-Lary village et l'installation du camp, place aux activités sportives : parcours aventure, escalade, dévalbike, randonnée et rafting pour le défoulement et l'apprentissage de nouvelles techniques.

D'autres activités ludiques, créatives et de découverte seront proposées par l'équipe d'animation tout au long du séjour, en concertation avec les participants pour certaines d'entre-elles.
Retour, des souvenirs plein la tête, le 16 Juillet en soirée.

Relie les points de 1 à 44 pour découvrir quelle aventure se prepare ...

Aventure en Périgord
du 2 au 13 août

C'est au pays des loisirs de pleine nature, sur la base de camping groupe de Rouffiac que cette nouvelle aventure se déroule.
En bordure de l'un des plus grands plans d'eau du Périgord, ce complexe touristique permet la pratique de nombreuses activités sportives, mais aussi la détente grâce à sa plage de sable fin et aux multiples possibilités de randonnées.
Au programme, tir à l'arc, escalade sur falaise, accrobranche, canoë-kayak. Sans oublier toutes les activités prévues par l'équipe d'animation et celles que les aventuriers ne manqueront pas de proposer.
Retour, bronzés et reposés, le 13 Août en soirée.

Rythme N'Jeune

11-17 ans

Du lundi 06 juillet au vendredi 27 Août 2010
11h à 12h - 14h à 17h30
20h à 22h (ou plus selon veillées)

Tout l'été, nous te proposerons des activités diverses et variées et au moins une activité sportive par jour. Mais tu peux également venir à Rythme N'Jeunes pour te retrouver tout simplement entre copains, écouter de la musique, lire une BD, faire un billard ou un baby foot…
Si tu as un projet en particulier, court métrage, tournoi de foot, stage ou autre, viens rapidement nous en faire part, pour que nous puissions l'organiser avec toi et que nous établissions un programme d'activités qui corresponde à tes envies.Tu peux donc venir quand tu veux, pour la durée que tu veux, pour pratiquer une activité ou non, nous serons là pour te permettre de passer des vacances épanouissantes.Le tarif de chaque activité dépend de ton adhésion ou non à Rythme N'Jeunes.
Si tu habites sur la commune d'Indre, nous pouvons te raccompagner le soir sur demande écrite de tes parents.

Croatie 12 jours - 13-17 ans

du 8 au 19 juillet - Pour 24 jeunes

Viens découvrir la Dalmatie, cette région magnifique au bord de l'Adriatique et Zagreb, la capitale Croate. En Dalmatie, hébergé dans un camping, à quelques kilomètres de Split, tu pourras visiter Trogir, cette cité médiévale, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, découvrir les îles, qui s'offrent tel un collier autour de la région, profiter du farniente du bord de mer et faire certainement beaucoup d'autres choses. Nous te proposons de venir à notre rencontre afin que tu organises ce voyage avec nous. Ainsi, tu seras sûr de passer des vacances amusantes et enrichissantes.

Jeux sans frontières 44 - 12-16 ans

du 18 au 19 août

Grand tournoi interclub, où tu devras relever des défis complètement délirants, mouillés (s'il fait assez chaud) et battre des records complètement loufoques.
Les jeux de cette année sont sous le thème de la mode.
Pour participer, tu dois monter une équipe de 4 et créer le trophée de ton équipe.
Le mercredi soir, après une grande soirée dansante avec tous les jeunes d'Indre inscrits à Rythme N'Jeunes et les jeunes des autres clubs, nous dormons sous tente.

Conditions d'accueil des adhérents

L'ACLEEA propose tout au long de l'année des loisirs aux enfants et aux jeunes âgées de 3 à 25 ans. Nous organisons donc des activités éducatives qui correspondent aux spécificités de chaque tranche d'âges et respectent les différents rythmes de vie des enfants. Ces activités sont agréées par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports et sont encadrées par des animateurs et directeurs diplômés ou en cours de formation.

1 Conditions de participation

La participation à une ou plusieurs activités de l'A.C.L.E.E.A. comporte l'application totale des conditions écrites ci-dessous.

1.1 L'inscription
Tout participant doit être membre de l'A.C.L.E.E.A.. L'adhésion, à caractère familial, permet à tous les membres d'une famille de pouvoir s'inscrire à une ou plusieurs activités de l'A.C.L.E.E.A., quel que soit le lieu de déroulement de l'activité. Sa durée de validité est fixée pour une année pleine, de janvier à décembre inclus. Le prix de cette adhésion n'est en aucun cas, inclus dans le montant des participations financières aux activités. Cette adhésion permet à son titulaire de participer à l'assemblée générale et de pouvoir se présenter aux élections du conseil d'administration (collège parents).

1.2 Conditions particulières pour les mineurs
Toutes les dispositions relatives aux conditions générales s'appliquent aux mineurs, complétées des particularités suivantes; lors d'inscriptions pour les stages, séjours, centres de vacances, centre de loisirs et ateliers :
- Une autorisation parentale pour l'inscription d'un mineur à des activités de l'A.C.L.E.E.A. ; celle-ci doit être obligatoirement signée par le responsable légal du mineur souhaitant s'inscrire à des activités de l'A.C.L.E.E.A.. En effet, cette attestation comporte, entre autres, des recommandations médicales concernant la santé, mais aussi une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait.
Sur ce point, s'il y avait refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte.
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA, l'activité professionnelle des parents ou des représentants légaux, est à indiquer sur la fiche d'inscription.
- Pour les activités incluant un transport organisé par l'A.C.L.E.E.A. pour se rendre sur les lieux d'animation à l'aller et au retour, la prise en charge débute à partir du moment où le mineur est confié à une personne désignée par l'A.C.L.E.E.A., chargée sur le lieu d'accueil du départ ou de l'arrivée, de l'encadrement, suivant les horaires indiqués sur les documents de présentation des activités.

1.3 Responsabilité des usagers
En cas de vandalisme, dégradations volontaires, vols, etc., la responsabilité individuelle de l'auteur, ou celle des parents ou des représentants légaux pour un mineur, pourra être engagée. A cet effet, la Direction de l'A.C.L.E.E.A. peut prononcer l'exclusion du ou des participants à l'activité. Si cette exclusion concerne un ou des mineurs, les parents ou les représentants légaux sont tenus de prendre toutes dispositions, sans délai et à leurs frais. Ces conditions sont étendues à l'ensemble des activités que peut pratiquer un mineur dans les différents séjours, stages, centres de loisirs ou équipements de l'A.C.L.E.E.A.. Si lors d'une activité un incident ou un accident est commis involontairement par un usager, la responsabilité civile de l'auteur (ou de ses parents ou tuteur, s'il est mineur) pourra être engagée.

1.4 Règles de vie collective
Dans tous les séjours les équipes travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant entre autres des règles de vie collective à partager et respecter avec et par l'ensemble du groupe de jeunes participants.

En cas de non respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par la Direction du séjour pouvant aller d'un rappel aux règles de vie collective, à un contact avec les parents ou le responsable légal pour relater les faits d'indiscipline jusqu'au renvoi du séjour dans les conditions décrites au paragraphe « séjours écourtés ». Cette dernière mesure sera prise par la Direction de l'A.C.L.E.E.A..

1.5 Règlement
Les règlements sont à effectués à l'ordre de l'A.C.L.E.E.A., soit par courrier à « la maison des associations, 2 rue du stade 44610 Indre, soit à nos bureaux (avec les références de la facture au dos du chèque). Autres modes de paiement acceptés : cheques vacances (ANCV), bons vacances de la CAF, chèques de comité d'entreprise…

1.6 Défaut de paiement
En cas de défaut de paiement des prestations, l'usager ne pourra plus avoir accès aux activités de l'A.C.L.E.E.A. et, le cas échéant des poursuites pourront être engagées devant la juridiction compétente, pour assurer le recouvrement des arriérés éventuels.

1.7 Assurances
Tous les participants aux séjours ou stages de l'A.C.L.E.E.A. sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la SMACL, comprenant les garanties suivantes : individuelle accident, recours, dommage aux biens des participants, assistance (rapatriement…).
Cette assurance est incluse dans le prix, elle ne couvre pas les risques d'annulation. Par ailleurs, l'A.C.L.E.E.A. dégage toute responsabilité en cas de perte d'objets et de vêtements personnels qui pourrait survenir durant les séjours ou stages. D'autre part, l'A.C.L.E.E.A. invite les familles à souscrire une assurance pour les autres risques non couverts et qui pourraient survenir (mutuelles complémentaires, responsabilité civile, multirisques etc.…).

1.8 Litiges, compétence juridique
En cas de litige, le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :
- en matière contractuelle, la juridiction du lieu ou la prestation a été réalisée,
- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi. Nota : les renseignements et informations contenus dans la présente plaquette sont donnés en l'état actuel de la législation et sous réserve de toute modification ultérieure sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

1.9 Loi informatique, fichiers et libertés
Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Au cours de ses activités (séjours, centres de loisirs, ateliers) des personnels ou des personnes mandatées par l'A.C.L.E.E.A. peuvent être amenées à faire des photographies ou des films des participants en activités. Sauf avis contraire exprimé lors des prises de vue, ces documents pourront être utilisés par l'A.C.L.E.E.A. dans des buts d'informations ou de promotion (magazines, affiches, tracts).

2 Paiement des prestations

La tarification des activités de l'A.C.L.E.E.A. s'appuie, en règle générale, sur le quotient familial, ainsi que de la commune de résidence, entraînant ainsi une différenciation des prix, selon les revenus du foyer. Pour les centres de loisirs et les séjours à la semaine, cette tarification distingue aussi le fait que les usagers relèvent, ou non du régime général ou agricole de la Sécurité Sociale qui apporte une aide spécifique à l'organisateur. Le paiement doit intervenir à l'inscription. Les tarifs tiennent compte des aides des différentes collectivités : ville d'Indre, Caisse d'allocations familiales, Conseil Général, Etat. En général, les tarifs sont fixés par le C.A. pour une année, de janvier à décembre inclus. Ils peuvent être révisés en fonction des conditions économiques résultant notamment de baisse de subventions ou de décisions réglementaires nouvelles.

2.1 Règlements des frais d'activités
L'ACLEEA se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé 15 jours avant le début de l'activité (séjours ou stages).

2.2 Frais médicaux
En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité l'ACLEEA peut être amené à régler au nom de l'usager certaines dépenses médicales pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé à l'usager ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

2.3 Avantage fiscal
Les frais engagés dans le cadre des accueils péri scolaires et des centres de loisirs pour les enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts.

3 Séjours : conditions particulières

3.1 Tarifs des séjours
Ils sont susceptibles de modification en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles.
Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette plaquette, des erreurs d'édition peuvent se glisser. Les prix et les dates indiqués vous seront confirmés lors de votre réservation. Pour les séjours à l'étranger, une variation des taux de change des devises utilisées pourrait modifier les tarifs (arrêté 83-42 relatif à la publicité des prix des voyages et séjours). Les tarifs sont différenciés en fonction des revenus des familles. L'utilisation des prestations de l'ACLEEA est subordonnée à l'adhésion familiale.
Le calcul de votre quotient familial sera effectué à cette même occasion sur présentation de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif CAF.

3.2 Séjours écourtés
En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable prendront en charge son voyage retour ainsi que les frais de déplacement et de mission de l'accompagnateur. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires décidées par la direction de l'ACLEEA aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille ou du responsable légal, sur la base du prix du transport collectif le moins onéreux. Dans ce dernier cas, si la famille ou le responsable légal ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, l'ACLEEA prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

3.3 Responsabilité de l'organisateur
L'exécution des séjours proposés par l'ACLEEA suppose suivant les cas l'intervention d'organismes diffèrent : propriétaire, gestionnaires d'établissement, prestataires d'activités, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur prestation aux termes des statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Le programme des séjours de vacances a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de l'ACLEEA par exemple des défauts de financement ou un nombre insuffisant de participants.

4 Centre de Loisirs

4.1 Conditions de réservations
Chaque centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil sont assurées selon les ordres de priorités suivants :
* en 1er lieu : l'inscription des usagers qui résident à Indre dans l'ordre d'arrivée de leur demande.
* en 2nd lieu : l'inscription des usagers qui résident hors Indre dans l'ordre d'arrivée de leur demande.
En s'adressant à l'ACLEEA les familles se verront indiquer les modalités d'inscription, dates et horaires, par accueil sur place ou par correspondance.

4.2 Paiement et annulation
Chaque réservation doit être accompagnée du règlement total de jours retenus.
>Les journées non utilisées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical, parvenu avant un déloi maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.
>Les demandes de remboursement pour des motifs autres que médicaux devront être effectuées auprès du directeur de l'ACLEEA sur présentation des pièces justificatives, dans un déloi maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.
Tout annulation effectuée un mois à l'avance sera remboursée intégralement.

5 Consommation de tabac, drogues et alcool

L'alcool et le tabac : dans la continuité de la réflexion, du travail mené, des actions engagées par l'ACLEEA depuis plusieurs années sur ses différentes structures d'accueil et de loisirs, toute consommation de produits alcoolisés ou tabacologiques n'est pas autorisée.
Drogues : la possession et la consommation sont interdites et répréhensibles par la loi.

Réalisation de devis, téléchargement de documents, calcul de quotient, informations diverses avant, pendant et après les séjours sur www.acleea.fr

Les inscriptions sont ouvertes pour les Indrais, à partir du 8 avril et pour les personnes extérieures à la commune à compter du 12 mai.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

Bureau ouvert
mardi, mercredi, jeudi
et vendredi
de 13h30 à 18h

Tarifs (en euros)

Pour les Indrais

CLSH COMMUNE 2010						MINI CAMPS CLSH OU RNJ		COLONIES 8/12 ANS	SEJOURS JEUNES + 13 ANS
JOURNEE		1/2 JOURNEE		ACC PERICENTRE		TARIFS 5 JOURS		Forfait 12 Jours	Forfait 12 Jours
CAF LA	NON CAF	CAF LA	NON CAF	MATIN	SOIR	CAF LA	NON CAF	TRC	TRC
2,90	6,50	1,95	3,75	1,84	1,38	47,85	70,35	88,10	117,80
3,75	7,35	2,50	4,30	1,84	1,38	52,30	74,80	121,00	161,25
4,85	8,45	3,25	5,05	1,84	1,38	56,70	79,20	154,90	206,95
5,75	9,35	3,85	5,65	1,84	1,38	61,10	83,60	186,75	250,40
7,05	10,65	4,70	6,50	1,84	1,38	68,30	90,80	228,15	306,70
8,10	11,70	5,40	7,20	1,84	1,38	72,60	95,10	267,40	355,50
9,20	12,80	6,10	7,90	1,84	1,38	78,30	100,80	305,60	407,65
10,30	13,90	6,90	8,70	1,84	1,38	83,90	106,40	343,85	459,75
11,30	14,90	7,55	9,35	1,84	1,38	89,50	112,00	382,10	511,90

Pour les hors commune

CLSH HORS COMMUNE 2010						MINI CAMP CLSH OU RNJ		COLONIES 8/12 ANS	SEJOURS JEUNES + 13 ANS
JOURNEE		1/2 JOURNEE		ACC PERICENTRE		TARIFS 5 JOURS		Forfait 12 Jours	Forfait 12 Jours
CAF LA	NON CAF	CAF LA	NON CAF	MATIN	SOIR	CAF LA	NON CAF	TRC	TRC
4,20	7,80	2,80	4,60	1,84	1,38	69,40	91,90	127,75	170,80
5,45	9,05	3,65	5,45	1,84	1,38	75,85	98,35	175,45	233,80
7,05	10,65	4,70	6,50	1,84	1,38	82,20	104,70	224,61	300,10
8,35	11,95	5,55	7,35	1,84	1,38	88,60	111,10	270,80	363,10
10,20	13,80	6,80	8,60	1,84	1,38	99,05	121,55	330,80	444,70
11,75	15,35	7,85	9,65	1,84	1,38	105,25	127,75	387,75	515,50
13,35	16,95	8,90	10,70	1,84	1,38	113,55	136,05	443,10	591,10
14,95	18,55	9,95	11,75	1,84	1,38	121,65	144,15	498,60	666,65
16,40	20,00	10,95	12,75	1,84	1,38	129,80	152,30	554,05	742,25

Adhésion

ACLEEA 2,90 € - RNJ 26,50 €

Maison des associations
2 rue du Stade
44610 Indre
tel 02 40 85 46 10
fax 02 40 85 46 18

INDRE

Graphisme & illustrations : Barbara Brun - www.barbarabrun.com